

ERMENONVILLE

Beauvais, le 20 février 2024

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE ERMENONVILLE  
2, Place Radziwill  
60950 ERMENONVILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 30 janvier 2024 à 10h44
Unité de gestion		00150135		par :	L02
Installation		0077	ERMENONVILLE	Type visite :	P1
Point de surveillance	TTP	000635	ERMENONVILLE	Commune :	ERMENONVILLE
Localisation exacte	P	0000000893	STATION DE TRAITEMENT		
			ROBINET APRES TRAITEMENT		

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00150279

Référence laboratoire : H\_CS24.705.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>					
Chlorothalonil R471811	1,949 µg/L		0,10		
<b>PESTICIDES DIVERS</b>					
Chlorothalonil	<0,010 µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00150135)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Un prélèvement de recontrôle est programmé. Cette situation n'empêche pas la consommation de l'eau.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,

L'ingénieure d'études sanitaires

Marion MINOUFLET